



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ÉLECTIONS MUNICIPALES



15 et 22 mars

2026

À Paris,
les **15** et **22 mars**

**à chaque tour*
VOUS VOTEZ**

2 FOIS

Élections municipales,
tout savoir sur le scrutin
spécifique de Paris

* sauf si la liste est élue au premier tour



Allons Voter!

POURQUOI 2 VOTES À PARIS ?

Pour une liste de candidats
au conseil d'arrondissement**

Pour une liste de candidats
au Conseil de Paris***

** Vous éliez directement les conseillers d'arrondissement, qui, à leur tour, élisent le maire d'arrondissement.

*** Vous éliez directement les conseillers de Paris, qui, à leur tour, élisent le maire.

OÙ DOIS-JE VOTER ?

ATTENTION, vous ne votez pas forcément dans votre bureau de vote habituel, pour vérifier, rendez-vous sur :
www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-verifie-ma-situation-electorale



ABSENT LE 15 OU 22 MARS ?

Pensez à donner procuration !

Si vous donnez procuration, elle sera valable pour toutes les élections qui ont lieu le même jour. La personne à qui vous donnez procuration pourra donc voter pour vous à la fois au conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris, au sein de votre bureau de vote.

Rendez-vous sur :  maprocuration.gouv.fr

